

Eléments du discours de Madame Tilmont, garante de la qualité de la concertation pour l'élaboration du projet de territoire du bassin versant du Tescou – Réunion du 14 novembre 2016

Architecte et urbaniste de l'Etat, Madame Tilmont a mené une carrière au sein du ministère de l'environnement, où elle a occupé divers postes de responsabilité toujours en lien avec l'architecture, l'urbanisme et la qualité du cadre de vie urbain. Elle est aujourd'hui à la retraite. C'est à la demande conjointe des Préfets et des Présidents des Conseils départementaux du Tarn et de Tarn-et-Garonne, que la commission nationale du débat public (CNDP) a pris la décision, le 4 mai dernier, de la nommer, en qualité de personnalité indépendante, garante de la concertation dans le cadre de l'élaboration de ce projet de territoire.

La CNDP préconise, notamment, que le temps de la concertation, se situe le plus en amont possible des décisions, avant que le projet ne soit figé, lorsque des améliorations ou des alternatives sur lesquelles les citoyens peuvent se prononcer, sont encore possibles. La CNDP donne une définition du rôle du garant dans son rapport d'activités 2015 :

« ...Le rôle de garant n'est ni celui d'un arbitre, ni celui d'un conciliateur. C'est celui d'un observateur vigilant, chargé de veiller au respect des règles de la concertation qui donnent à chacun un égal droit à s'exprimer sur la base d'une information sincère et la plus complète possible. Il lui revient également de veiller à ce que les positions exposées comme les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage soient argumentées... »

Le garant est un tiers indépendant, c'est-à-dire neutre et sans parti pris, qui invite à s'exprimer le plus largement possible, dans un dialogue constructif, l'ensemble des acteurs du projet sans exclusive. Comme le souligne l'audit patrimonial dans ses conclusions, le garant, par son regard extérieur, est un gardien de la qualité du dialogue pour assurer l'équité et la sincérité des débats.

Elle veillera, en tout premier lieu, à la transparence des informations, ceci pour que chacun, puisse intervenir en toute connaissance des sujets traités, tout particulièrement sur les sujets techniques, parfois difficiles à appréhender pour les non spécialistes.

Il sera aussi dans son rôle d'être un recours pour tous ceux qui ont des craintes, ou des souhaits à formuler, sur le déroulement de la procédure de concertation, pour garantir que tous puissent s'exprimer et être entendus.

Il ne s'agira pas pour elle de prendre parti ou de porter un avis sur le fond, sur le contenu même de ce projet, mais sur sa forme, sur la qualité de son processus d'élaboration. C'est très important que la méthodologie adoptée de co-construction soit acceptée et partagée par tous les acteurs, avec la mise en oeuvre de procédures claires qui permettent de sécuriser la qualité du processus.

La méthode proposée de co-construction du projet de territoire du Tescou est une méthode ascendante plutôt que descendante. Il ne s'agira pas d'imposer mais de convaincre et d'accepter des propositions émises par tous ceux qui vivent sur ce territoire. Cette méthode peut sembler complexe à première vue, mais son ambition est de conduire à des décisions collégiales, robustes, proposées et acceptées par tous, viables dans la durée.

Cela signifie qu'il sera nécessaire d'établir ensemble des règles de travail en commun, de définir des principes d'interaction entre acteurs. Cela conduit certainement à envisager la mise en place d'un site internet dédié au projet qui permette le partage des informations et qui garde la mémoire de son déroulement tout au long de ce chantier de co-construction du projet de territoire.

Il n'en reste pas moins que l'élaboration de ce projet de territoire reste, aujourd'hui, un pari à

gagner. Comme la restitution de l'audit va le montrer, la possibilité de dialogue entre des acteurs marqués par la crise de Sivens, reste encore difficile. Il faut comprendre que cette crise a réactivé des oppositions entre différents modèles de société, entre des visions différentes de l'avenir. Malgré cela, aujourd'hui, les personnes auditées, dans leur diversité, expriment la nécessité de renouer le dialogue, un dialogue constructif autour de l'élaboration de ce projet de territoire. Elle a entendu, pour sa part, des propos très positifs par rapport à la démarche d'audit patrimonial soulignant l'urgence à agir pour solder le passé et le sentiment que ne rien faire serait un échec pour tout le monde.

L'acceptation de l'audit patrimonial qu'elle a entendu lors de la réunion de restitution le 9 juillet dernier et la présence des acteurs du territoire à la réunion de ce jour témoignent de la volonté commune des acteurs, au-delà de leurs différends, de trouver une issue aux conflits passés. Pour cela, il est nécessaire d'être exemplaires dans cette démarche de co-construction, pour redonner confiance dans l'avenir de ce territoire. La crise de Sivens a connu une forte médiatisation et elle considère que tous ensemble, nous avons une obligation de réussite dans l'élaboration du projet de territoire.

Enfin, au-delà des divisions, ce qui rassemble les acteurs du territoire, à son sens, c'est une même valeur partagée, celle de leur appartenance à ce territoire qui est leur bien commun et leur attachement à préserver son identité et à préparer son futur. Les personnes auditées ont rappelé ses atouts et son potentiel. Le bassin versant du Tescou pourrait être le premier territoire sur lequel un tel projet d'avenir, co-construit avec ses acteurs, serait adopté. Ce serait une très belle revanche sur les événements passés.